

DSI : un long chemin vers la sobriété numérique

Les directions des systèmes d'information (DSI) de grandes entreprises et administrations françaises membres du [Cigref](#) contribuent à la réflexion sur la [sobriété numérique](#)*. La démarche qui vise à réduire l'empreinte environnementale sur tout le cycle de vie des services et produits numériques (production, usage, fin de vie).

Un groupe de travail** du Cigref part du constat suivant : le numérique est un levier remarquable d'innovation et de développement économique. Toutefois, il est aussi responsable [de 4%](#) des émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial. Or, cette empreinte évolue sur une trajectoire de croissance soutenue, de l'ordre de 8% par an.

En outre, la tendance se heurte aux engagements internationaux pris par la France et l'Europe dans ce domaine. Il y a donc « urgence à agir » pour une meilleure sobriété numérique, selon le Cigref et le groupe de réflexion [The Shift Project](#).

Référentiel de bonnes pratiques

Achats « responsables », écoconception, recyclage... « Les actions sont déjà en cours dans les entreprises pour diminuer l'empreinte énergétique du numérique », a souligné Bernard Duverneuil, président du Cigref, lors d'un récent colloque. Mais les actions concernant les usages, la dette technique et l'hygiène des données sont encore limitées.

Pour mieux faire, le groupe de travail sobriété numérique a livré un [référentiel](#) de bonnes pratiques à l'attention des directions du numérique et de leurs partenaires. Il s'agit, essentiellement, d'intégrer la démarche, « dans toute la chaîne de décision d'un projet », de sensibiliser les collaborateurs et d'obtenir des fournisseurs des informations « fiables et chiffrées » pour établir une mesure d'impact environnemental.

Voici les 8 principaux axes du référentiel :

1. Stratégie : définir un plan « sobriété numérique » pour l'ensemble de l'entreprise
2. Métiers : spécifier une politique RH en adéquation avec ce plan
3. Achats : opter pour une politique interne d'achats « responsables »
4. Projets : intégrer la sobriété numérique dans tout nouveau projet SI
5. Services : services numériques internes, dont l'environnement de travail, sont concernés
6. Ecosystèmes : agir avec les [fournisseurs](#) et les clients finaux
7. Données : optimiser l'usage des flux de données dans l'entreprise
8. Infrastructures : moderniser l'existant, optimiser la consommation énergétique des datacenters, serveurs, systèmes de stockage, mise en réseau et services cloud.

« Même s'il ne peut pas y avoir de transition écologique sans transition numérique, le numérique est à la fois poison et potion », a souligné Véronique Torner, administratrice de [Syntec Numérique](#), à l'initiative de [Planet Tech'Care](#). Une « posologie adaptée au numérique » est nécessaire, a-t-elle

insisté, « et cela s'appelle la responsabilisation ».

* *Frédéric Bordage (GreenIT.fr) est à l'origine de l'expression en 2008. La sobriété numérique désigne alors « la démarche qui consiste à concevoir des services numériques plus sobres et à modérer ses usages numériques quotidiens ».*

** *Un colloque mené avec The Shift Project a permis de présenter, le 26 novembre 2020, les conclusions du groupe de travail du Cigref « sobriété numérique ». Celui-ci est co-piloté par Hervé Dumas, CTO du groupe L'Oréal, et Christophe Boutonnet, chef de service adjoint du numérique des ministères écologie, territoires et mer.*

(crédit photo via pexels)